

Etude de Maîtres Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI
Notaires associés
1 Rue Luiggi Giafferi, 20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62
Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

COMMUNE DE BRANDO (Haute Corse)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte :26 Avril 2018

Suivant acte reçu par Maître Jacques BRONZINI de CARAFFA, Notaire associé à BASTIA-20200- 1, rue Luiggi Giafferi ;

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité du requérant : Bénéficiaire de la prescription :

Monsieur **PESCE Joseph**, retraité, demeurant au Hameau de POZZO - 20222- BRANDO.

Né à BRANDO -20222- le 6 Octobre 1953.

Célibataire

Non Soumis à un Pacte Civil de solidarité.

Désignation du bien :

SUR LA COMMUNE DE BRANDO (Haute Corse)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble élevé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et combles au-dessus figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
C	7	Pozzo	51ca

Lesquels biens et droits immobiliers comprennent :

Le lot numéro Cinq (5) :

Dans les combles :

Une chambre, une salle de bains et un grenier, auxquels on accède par un escalier intérieur partant du lot N°1.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité

foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Jacques BRONZINI de CARAFFA, Notaire à BASTIA, dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Pour AVIS

Me Jacques BRONZINI de CARAFFA